



N°02
10/04/2018



Animatrice filière

Céline VACHON
Chambre d'agriculture
de Nouvelle-Aquitaine
celine.vachon@na.chambagri.fr

Suppléance :
Karine BARRIERE
Chambre d'agriculture
de la Corrèze
k.barriere@correze.chambagri.fr

Rédactrice :
Barbara CICHOSZ
Chambre d'agriculture
d'Occitanie
barbara.cichosz@occitanie.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Vigne /
Edition Limousin N°X
du JJ/MM/2018 »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- **Stade moyen** : bourgeons dans le coton à pointe verte.

Excoriose

- Surveiller l'arrivée des stades sensibles. Le risque est fort en présence de pluies.













Erinose

- Anticipez la période de risque en surveillant vos parcelles sensibles.

Lien :

Note technique commune « [Gestion de la résistance 2018 - Maladies de la vigne](#) »

• Prévisions du 11 au 16 avril 2018 (Source Météo France)

Corrèze	Mer 11	Jeu 12	Ven 13	Sam 14	Dim 15	Lun 16
Températures	8 - 15	6 - 15	5 - 17	6 - 18	6 - 21	7 - 21
Tendances						
Hte-Vienne	Mer 11	Jeu 12	Ven 13	Sam 14	Dim 15	Lun 16
Températures	8 - 15	6 - 14	6 - 16	8 - 18	8 - 19	8 - 20
Tendances						

État général du vignoble

• Stades phénologiques

Zone Haute-Vienne :

Pinot Noir : bourgeon d'hiver à bourgeon dans le coton (stade majoritaire : bourgeon dans le coton)

Gamay : bourgeon d'hiver à bourgeon dans le coton (stade majoritaire : bourgeon dans le coton)

Chardonnay : bourgeon dans le coton

Zone Corrèze :

Le stade moyen oscille entre bourgeon dans le coton et pointe verte.

Les cépages les plus tardifs, comme le cabernet sauvignon sont eux encore au stade bourgeon d'hiver.

Excoriose (*Phomopsis viticola*)

• Éléments de biologie

Le champignon responsable de l'excoriose se conserve durant l'hiver sur les écorces et dans les bourgeons. Il produit des pycnides de couleur noire à la fin de l'hiver et au printemps sur les bois excoriés. Lorsque les conditions climatiques deviennent favorables à la germination des pycnides (précipitations prolongées), celles-ci sécrètent un « gel » de couleur jaune contenant les spores. La pluie, en diluant les spores, va permettre leur dissémination sur des organes réceptifs. Cette dissémination se fait sur de courtes distances et la maladie reste très localisée.

Les attaques apparaissent au printemps, sur les jeunes rameaux, peu après le débourrement, et se manifestent par des taches brun-noir parfois d'aspect liégeux à la hauteur des premiers entre-nœuds.

La période de sensibilité de la vigne s'étend du stade 6 (éclatement des bourgeons/sortie des feuilles) au stade 9 (premières feuilles étalées). La croissance végétative met ensuite la partie terminale sensible du sarment hors de portée des contaminations par le champignon.

Rappel des stades de sensibilité de la vigne aux contaminations par l'excoriose



stade 6 (sortie des feuilles) à stade 9 (premières feuilles étalées)
(Crédit Photo : IFV)

• Situation au vignoble

Des symptômes d'excoriose sur bois d'un an sont relevés, avec des fréquences et intensités variables selon les parcelles.



Excoriose : Symptômes sur bois et rameaux :

Chancre sur bois d'un an (Crédit Photo : CA 31) - **Lésion sur jeune rameau** (Crédit Photo : Ephytia)

Évaluation du risque :

Le niveau de risque est à évaluer à l'échelle de la parcelle en fonction de l'observation de symptômes et du stade de sensibilité de la végétation. Seule une présence régulière de symptômes sur bois justifie une gestion spécifique.

Par ailleurs, les conditions climatiques survenant lors de la phase de sensibilité (stade 6 au stade 9) sont déterminantes. Le risque est fort en présence de pluie lors de la période de sensibilité du végétal.

La période de sensibilité n'est pas encore atteinte sur notre vignoble. Surveillez l'apparition du stade « éclatement des bourgeons/sortie des feuilles ».

Mesures prophylactiques : Les bois porteurs de lésions doivent être éliminés autant que possible lors de la taille d'hiver.

Erinose (*Colomerus vitis*)

• Éléments de biologie

Sur les parcelles à risque (régulièrement attaquées), les dégâts peuvent apparaître très précocement, dès le stade pointe verte. Ainsi, des galles peuvent être visibles sur les premières feuilles à la base des rameaux. Lors d'attaques importantes au printemps, l'érinose peut gêner le développement des jeunes pousses et provoquer un avortement des fleurs.



Erinose : Galles sur feuilles jeunes
(Crédit Photo : CRA NAQ)

• Situation au vignoble

Ces dernières années, l'érinose est historiquement présente sur quelques parcelles, parfois de manière significative.

Évaluation du risque :

La surveillance doit être accrue sur les parcelles ayant subi de fortes attaques d'érinose lors des campagnes précédentes. La gestion du risque vis-à-vis de l'érinose dans les parcelles les plus sensibles repose sur une régulation précoce des populations, avant leur phase de multiplication.

Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. [Liste des produits de bio-contrôle](#)

- **Éléments de biologie**

Plusieurs espèces de cochenilles peuvent se rencontrer sur la vigne. Dans nos vignobles, les plus représentées sont les cochenilles lécanines et les cochenilles floconneuses.

Les cochenilles hivernent au stade larvaire. La ponte commence en avril et peut se poursuivre jusqu'en août. Elle dure en moyenne 3 mois. La présence de larves sur le feuillage s'étale de mai à septembre/octobre selon les espèces. Ensuite les stades hivernants rejoignent les rameaux et les troncs pour y passer l'hiver. La forme larvaire est le principal stade mobile, facteur de dispersion.

Ces ravageurs secondaires ne nécessitent généralement pas de gestion spécifique en vigne car il existe tout un cortège d'auxiliaires qui participe à la régulation naturelle des populations (Ex : coccinelles, chrysopes, ou certains coléoptères (Anthribidae)...).

- **Situation au vignoble**

La présence de lécanine est uniquement signalée sur quelques parcelles de notre vignoble ces dernières années, notamment sur le secteur d'Allasac. Les densités de populations ont tendance à augmenter sur ces parcelles.



Cochenilles lécanines sur souche de vigne
(Crédit Photo : CA 19)

Evaluation du risque :

Les cochenilles présentent pas ou peu de risque pour le développement de la vigne. Mais elles sont reconnues comme vecteur de viroses notamment l'enroulement.

Le maintien voire l'accroissement des populations incite à une plus grande vigilance. La présence de miellat et de fumagine sur la végétation ou d'une fourmilière au pied des souches peut indiquer la présence d'une colonie de lécanines.

Les parcelles fortement attaquées sont à surveiller pour apprécier les niveaux de présence du ravageur et de ses antagonistes.

Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. [Liste des produits de bio-contrôle](#)

Manges-bourgeons

- **Éléments de biologie**

Plusieurs ravageurs qualifiés de secondaires sont regroupés sous le nom de mange-bourgeons : boarmie, noctuelle, péritèle ...

Les noctuelles passent l'hiver sous forme de chenilles. Dès le début du printemps, les chenilles se nourrissent la nuit des plantes basses ou montent sur le cep et attaquent les bourgeons et les jeunes pousses. Les noctuelles peuvent avoir 2 générations et ce sont les chenilles issues de la 2ème génération qui sont nuisibles après avoir hiverné dans le sol.

Les boarmies sont des chenilles de 3 à 4 cm de long qui sortent d'hivernation entre fin mars et fin avril. Les dégâts, sous forme de bourgeons évidés, s'apparentent à ceux de la noctuelle.

- **Situation au vignoble**

Des dégâts sont observés ponctuellement en Limousin.

Evaluation du risque :

Ce parasite peut être très préjudiciable dans les parcelles sensibles, surtout avec les conditions humides et fraîches de l'année. Pensez à surveiller vos parcelles sensibles.



Boarmie : chenille et dégâts – Photos Synd AOC Chasselas et Qualisol

Guide de l'observateur vigne

Un Guide de l'Observateur a été édité par le réseau des BSV Vigne Nouvelle-Aquitaine. Il permet de mettre en place des observations sur votre vignoble, avec des protocoles d'observations pour chaque pathogène, des détails et photos d'identification, des astuces d'observations et des éléments de comparaison avec d'autres pathogènes.

Vous y trouverez aussi des informations sur les facteurs favorisant le pathogène et les méthodes prophylactiques à mettre en place pour limiter l'installation ou le développement du pathogène. Vous pouvez télécharger le guide complet et/ou les fiches individualisées par pathogène : [Guide observateur vigne](#)

Le prochain BSV Vigne Limousin paraîtra le mardi 17 avril 2018

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Limousin sont les suivantes : Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, la Chambre Départementale d'Agriculture de Corrèze, la Cave Viticole de Branceilles (M.Perrinet) et le Syndicat Viticole du Vin Paillé de la Corrèze (M.Mage et M.Roche).

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "